



## La médecine dans la province de Québec avant 1847

Sylvio Leblond

Number 35, 1970

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1025271ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1025271ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Les éditions du Bien Public

### ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Leblond, S. (1970). La médecine dans la province de Québec avant 1847. *Les Cahiers des dix*, (35), 69–95. <https://doi.org/10.7202/1025271ar>

# La médecine dans la province de Québec avant 1847

par SYLVIO LEBLOND

## PRÉAMBULE

La pratique de la Médecine et le contrôle de son enseignement ne furent structurés réellement, dans la Province de Québec, qu'à partir de 1847, avec l'apparition du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada.

La première tentative de législation fut l'Ordonnance de Bigot datée du 12 juin 1750. Puis vint « l'Acte Médical » de Lord Dorchester (Acte 28, Geo. III, chap VIII) en 1788, qui laissait au Gouverneur le soin de délivrer des certificats de pratique de la Médecine et de la Chirurgie, sur recommandations de deux comités, l'un à Québec, l'autre à Montréal, comités nommés par lui-même.<sup>1</sup>

En 1831, la loi fut modifiée. Des Bureaux d'Examineurs furent nommés par la profession médicale elle-même. (Acte I Guillaume IV, chap 27). Le premier lundi de juillet 1831, les médecins de Québec et de Montréal devaient se réunir, se choisir un Bureau et en élire les officiers, pour les trois années à venir. Tous les trois mois ces Bureaux qu'on appelait, en français: Bureau des Examineurs ou Bureau Médical, et en anglais: Medical Board ou Board of Examiners, se réunissaient et jugeaient de la valeur des candidats à la pratique et à l'étude de la Médecine, et faisaient rapport au Gouverneur. Ces Bureaux disparurent en 1847, avec la venue du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada. (10 et 11 Vict. chap. XXVI), 28 juillet 1847.

1. M. Jacques Prémont, Directeur de la Bibliothèque de la Législature, m'a aimablement fourni les textes des lois qui ont régi la pratique de la Médecine de 1788 à 1847.

Les Archives du Séminaire de Québec possèdent les procès-verbaux du Bureau de Québec.<sup>2</sup> Au Collège des Médecins à Montréal, on possède un Cahier où sont inscrits les procès-verbaux du Bureau des Examineurs de Montréal, mais à partir de 1839 seulement. Dans le même Cahier, et à la suite, sont inscrits les procès-verbaux des séances du Collège, de 1847 à 1870. Le Dr Joseph Gauvreau, qui fut registraire du Collège pendant plusieurs années (1907-1937) a écrit une histoire du Collège qui fut publiée dans l'Union Médicale du Canada (1931 et 1932) dans laquelle il dit que le Bureau de Montréal n'a été créé qu'en 1839. Il existait en réalité depuis 1831. Il était né en même temps que celui de Québec. On retrouve dans les journaux de l'époque des comptes-rendus de ces réunions, et dans les procès-verbaux de Québec, des correspondances avec celui de Montréal.

« *LÉGISLATION MÉDICALE À L'ÉPOQUE FRANÇAISE* »

La Nouvelle-France vécut à peu près 150 ans (1604-1759).

Les Français avaient pris possession de ces terres immenses, de ces forêts qui s'étendaient à perte de vue. Ils y avaient trouvé une race d'hommes à peau cuivrée, aux traits mongoliens, aux habitudes nomades. Ils étaient venus pour trafiquer, évangéliser et coloniser. Ils trafiquèrent la fourrure surtout, sans trop de scrupules. Ils évangélisèrent, enseignant à ces Indiens un Dieu bon, un Dieu juste, pendant que les marchands les volaient, les tuaient ou les saoulaient. Bien des missionnaires payèrent de leur vie les exactions de leurs rapaces compatriotes. Ils furent longtemps en petit nombre au pays du Canada. Les colons étaient peu nombreux. On les retrouvait massés dans les Iles du St-Laurent et sur ses rives. Ils firent souche, eurent des enfants qui bientôt s'appelèrent des Canadiens, pour se distinguer de leurs pères, des Français, et des autres venus de France pour occuper les postes de commande.

Ils étaient chicaniers, nos ancêtres. C'était peut-être pour éviter quelques querelles d'envergure, qu'on ne permettait pas aux

2. Documents classés aux Archives du Séminaire de Québec sous le nom de « Journal du Bureau de Médecine, Quebec Medical Board » N-17, N-18.

avocats d'y pratiquer la » Loi » ou le « Droit ». On ne plaidait pas, le Conseil Souverain décidait.

On apporta aux Indiens les bienfaits de la civilisation qu'ils assimilèrent difficilement. On leur apporta aussi la variole, l'alcool et le fusil. On les massacra et ils se massacrèrent entre eux. D'ailleurs les choses se passaient à peu près de la même façon dans les colonies américaines voisines.

Tout navire qui quittait les ports de France devait avoir dans son équipage, un chirurgien-barbier. Ce chirurgien était le plus souvent un barbier, qui en plus de savoir raser les barbes profuses, peigner les perruques, devait savoir aussi soigner les bosses, ouvrir les abcès, purger et clystériser. Plusieurs, faisant pied à terre en Nouvelle-France, s'y établirent et pratiquèrent la médecine, à côté de nombreux soigneurs, ou « Fratres », comme on les appelait.

Certains étaient assez instruits pour participer à la vie publique, et rendre de vrais services à la population, mais la plupart ne valaient pas beaucoup mieux que les charlatans ou les guérisseurs improvisés.

En France, médecins et chirurgiens formaient deux groupes différents. En 1660, une Ordonnance unit les barbiers aux chirurgiens. Ceux-ci avaient au moins acquis des notions techniques dans les hôpitaux ou chez un confrère. Cette confusion du chirurgien et du barbier dans une même fraternité, fit perdre au chirurgien un certain prestige.

En 1743, on crée un Collège de Chirurgie, mais on vit peu de ces nouveaux chirurgiens bien entraînés en Amérique française. Celle-ci n'avait plus que seize années à vivre, et les conditions de vie se détérioraient.

Le médecin était un gradué d'Université. Il n'en vint que quatre ou cinq au pays. Jean Bonnamour, médecin du Roi, arrivait à Québec en 1660. Il repartait en 1672. Michel Sarrazin, chirurgien major des troupes, avait eu des velléités de se faire prêtre. Il retourne en France en 1694, étudie la médecine à Paris, prend ses degrés à Reims, et revient à Québec.

Jean François Gauthier qui lui succéda aurait été médecin, si l'on en croit le Chanoine Hazeur de l'Orme qui l'écrivait à son frère, l'abbé Hazeur, à Québec.

Amable Chomel, docteur régent de la Faculté de Paris, succéda à Gauthier, à la mort de celui-ci en 1756. Fait prisonnier par les Anglais en 1757, il mourut à Brest sans avoir pu se rendre à destination. François Lebeau, médecin du Roi, passa deux ans à Québec, de 1758 à 1760, et devint célèbre en Louisiane.

Il n'existait aucune loi régissant la pratique de la médecine en Nouvelle-France.

Jean Madry,<sup>3</sup> de la Corporation des Chirurgiens-Barbiers de Paris, vint au Canada en 1651. Il recevait, en 1658, du Sieur de Barnoin, premier barbier du Roi (Louis XIV), des lettres le nommant maître barbier chirurgien en la ville de Québec, lieutenant et commis du Sieur de Barnoin au pays du Canada. Il devait y établir la maîtrise de barbier-chirurgien pour le bien public. Il oublia de faire enregistrer ses lettres de créances, et ne créa pas de maîtres barbiers-chirurgiens.

Jean Demosny, Michel Sarrazin et Jourdain Lajus, qui lui succédèrent dans ces fonctions ne firent pas mieux que Jean Madry. Michel Sarrazin signa les certificats de René Gaschet, Pacifique Duplessis et Timothée Sylvain. Ce sont les seuls connus qui aient soumis leur candidature au Lieutenant Chirurgien du Roi.

Bigot, le 12 juin 1750, émet une ordonnance exigeant que tous les chirurgiens nouveaux venus subissent un examen sérieux devant le médecin du Roi en présence d'un des délégués de l'Intendant à Québec. Dans les villes de Montréal et des Trois-Rivières le candidat devra se présenter chez le Chirurgien du Roi en présence du Lieutenant-général de la juridiction. Les contrevenants étaient passibles d'une amende de £ 200 applicable aux hôpitaux du Gouvernement. Il semble bien que l'Ordonnance de Bigot resta lettre morte. Il est assez étonnant que ce soit Bigot qui ait

---

3. Drs Michael-J. et Geo. Ahern: « Notes pour servir à l'Histoire de la Médecine dans le Bas-Canada » 1923- p. 389-397.

le premier eu l'idée de mettre de l'ordre dans la pratique de la Médecine et de la Chirurgie, lui qu'on accusa de tous les maux et de tous les désordres qui existaient en Nouvelle-France, à cette époque.

### DE BIGOT À DORCHESTER

En 1759, le Canadien devient sujet Britannique. C'était inéluctable. Il retrouve la paix et reprend confiance en l'avenir. Les Français retournent en France, pour la plupart. Des Chirurgiens anglais ou écossais gradués d'Edimbourg, de Glasgow, ou de Londres accompagnent les Armées. La situation du Chirurgien aux Iles Britanniques était égale à celle du Médecin. Il était instruit, connaissait bien son art et le pratiquait en connaissance de cause. Tous ces gens étaient scandalisés de la situation de la Médecine au pays du Canada.

En 1773, apparut à la Baie St-Paul, une maladie qu'on a appelé depuis du nom de « Mal de la Baie ». <sup>4</sup> Cette maladie épidémique a été reconnue assez tôt comme étant la syphilis. Elle fit des ravages et s'étendit sur les deux rives du St-Laurent. L'impuissance de la Médecine à contrôler rapidement cette maladie qui prit quinze ans à s'éteindre, engagea Sir Guy Carleton à prendre des mesures pour améliorer la qualité de la Médecine. Carleton quitta le pays en 1777, mais il revint en 1786. Il était devenu Lord Dorchester. Dès son retour il organisa des comités chargés de faire des propositions concrètes pour améliorer l'état de la colonie qui se détériorait rapidement.

Un de ces comités avait pour objet de trouver des moyens propres à encourager l'agriculture et à augmenter la population. C'est à ce comité que le Dr James Fisher, fit ses « Réflexions sur l'état de la profession médicale dans le pays. » Le Dr Charles Blake, membre du Grand Jury de Montréal en 1782, proteste contre la façon intempestive avec laquelle on traitait le Mal de la Baie, avec des produits mercuriels, qui, s'ils nettoyaient le malade, le laissaient souvent édenté et intoxiqué. Il suggérait dans son rapport qu'une législation rapide et efficace fût instituée pour relever le

4. *Ibiden* : « Bowman, James ». p. 73-83.

« Badelard, Philippe Louis François ». p. 21-32.

niveau éducationnel des pratiquants de la Médecine, de la Chirurgie et l'Art Obstétrique. Le Dr Fisher, dans une longue lettre adressée au Président du Comité du Conseil Législatif pour l'Agriculture et la Population, décrit l'état déplorable de la pratique médicale au pays et se plaint que trop d'empiriques et trop d'ignorants dispensent des soins sans aucune préparation scientifique. En n'acceptant à la pratique et à l'étude que des gens préparés et instruits, on augmentera la population en diminuant la mortalité infantile, ce qui, conséquemment, apportera plus de bras à l'agriculture.<sup>5</sup>

#### ACTE MÉDICAL DE 1788

Le 3 novembre 1787, les Drs Findlay et Adam Mabane,<sup>6</sup> tous deux membres du Conseil Législatif, présentent devant ce Conseil un Bill intitulé « Acte ou Ordonnance qui défend à qui que ce soit de pratiquer la médecine et la chirurgie dans la Province de Québec, ou la profession d'accoucheur dans les villes de Québec ou Montréal, sans une permission. » (Acte Médical. 28 Geo. III, chap. VIII). Le 30 avril 1788, il devient loi et prend effet le 1er novembre de la même année.

D'après cette Ordonnance, le candidat à l'étude devait connaître sa langue maternelle et le latin, et démontrer que ses connaissances générales étaient suffisantes pour entreprendre l'étude de la Médecine. Le candidat à la pratique devait avoir 21 ans, et prouver un apprentissage de 5 ans chez un praticien reconnu et passer favorablement un examen devant des Examineurs nommés par le Gouverneur. Les médecins et chirurgiens venus des Iles Britanniques et gradués d'écoles reconnues dans le monde entier, comme celles d'Edimbourg, Londres, Glasgow ou Dublin, reçurent et formèrent plusieurs « apprentis ».

La France était en pleine révolution, en pleine guerre civile. Les Universités et les Ecoles de Médecine fonctionnaient au ralenti et recevaient peu d'élèves étrangers.

5. Ibidem : Il était chirurgien de la Garnison à Québec. C'est chez Fisher que J. Painchaud fit sa cléricature. p. 215-230.

6. Ibidem : Adam Mabane, bien que médecin, fut nommé juge par Sir James Murray. Il devint Membre du Conseil Législatif et du Conseil Privé : p. 379-385.

Le Gouverneur, d'après cet Acte, nommait lui-même les Médecins Examineurs qui devaient se réunir à la requête d'un ou plusieurs candidats trois semaines après qu'avis en ait été donné dans les journaux de Québec et de Montréal, à un endroit désigné par le Gouverneur, pour entendre les candidats et lui faire rapport. Aucune forme d'enseignement tant soit peu organisé n'existait encore au pays. A Québec ces examinateurs s'appelaient: Dr John Foote, Dr James Fisher, Dr François Lajus, le Dr F. D. Oliva (d'après le Dr Gauvreau) ou le Dr James Davidson (d'après le Dr John J. Haegerty).<sup>7</sup>

En 1789, Pierre de Sales Laterrière, qui se disait Chirurgien et à qui on avait refusé le droit de pratique en 1784, se présente devant le Bureau des Examineurs. Il revenait de Cambridge où il avait étudié chez J. Warren, W. Br. Waterhouse, et A. Dexter. On retrouve qu'il a été questionné intensément par M. Oliva. Cependant son diplôme n'est pas signé par M. Oliva, mais par M. Davidson. M. Laterrière passa haut la main et fut complimenté, et comme il le dit dans ses Mémoires: « J'ai passé avec grand honneur pour moi-même et mes Examineurs. »

#### « MONTRÉAL MÉDICAL INSTITUTION »

Le Montreal General Hospital apparut en 1819. Il répondait à un besoin urgent. L'Hôtel-Dieu n'avait que 30 lits et n'admettait pas les malades souffrant de maladies infectieuses. Montréal avait une population de 20,000 habitants.

En 1815, Napoléon avait fini ses guerres. En 1816, l'émigration commença. Montréal et Québec reçurent une bonne partie de ces émigrés. Ils venaient surtout d'Irlande. Ils étaient pauvres, crevaient de faim, couchaient à la belle étoile, sans un sou et presque sans vêtements. Des femmes charitables organisèrent la « Female Benevolent Society of Montreal »<sup>8</sup> pour venir en aide à ces malheureux, et, dans le quartier des Récollets, on trouva une petite maison où on put en recueillir quelques-uns. Bientôt on fut à

7. John Haegerty: « Four Centuries of Medical History in Canada. » (Toronto: MacMillan Co of Canada Ltd. 1928. Vol 1. p. 319).

8. H.E. MacDermoot: « History of the Montreal General Hospital ». 1950. p. 1.



l'étroit. Une pétition fut adressée au Gouvernement Provincial, par M. John Molson, demandant de l'argent pour aider à bâtir un hôpital. M. Michael O'Sullivan, député de Huntingdon, s'opposa à cette requête, en recommandant qu'on agrandisse plutôt l'Hôtel-Dieu. Le Dr William Caldwell, un des promoteurs du mouvement pour un nouvel hôpital s'indigna et attaqua M. O'Sullivan dans le « Canadian Courant ». On se battit en duel sur les Plaines de Ste-Anne, au pistolet. M. O'Sullivan fut blessé à la poitrine et M. Caldwell, au bras. Le Canadien du 14 janvier 1885, qui raconte ces souvenirs, prétend que M. O'Sullivan manqua son tir, mais qu'il fut blessé à la cuisse par le Dr Caldwell. Il guérit, et devint plus tard Juge en Chef du Bas-Canada et le Dr Caldwell un des pionniers du Collège McGill. Le duel avait eu lieu en mai 1819.

Des souscriptions individuelles permirent de louer sur la rue Craig une bâtisse qu'on transforma en hôpital et qu'on appela le « Montreal General Hospital ». Les Drs William Robertson, William Caldwell, Ths. Blackwood, Farrenden et Christie pourvoyaient aux soins des malades. Ces deux derniers furent bientôt remplacés par les Drs A. F. Holmes et H. P. Loedel. Finalement, en 1821, on déménagea sur la rue Dorchester. La pose de la première pierre donna lieu à un grand déploiement maçonnique, dirigé par l'ancien Grand Maître, Sir John Johnson et son député F. X. Perreault. Le nouvel hôpital pouvait abriter jusqu'à 80 patients. Cinq médecins, de langue anglaise naturellement, y dispensaient les soins médicaux: les Drs John Stephenson, Andrew Fernando Holmes, William Caldwell, William Robertson et H. P. Loedel. Celui-ci se retira bientôt du groupe et mourut du typhus en 1825. Ces quatre hommes organisèrent le premier embryon d'enseignement médical dans la Province de Québec, dans ce nouvel hôpital en 1823. C'était le Montreal Medical Institution qui devint plus tard le Collège de Médecine de McGill. Les étudiants devaient se comporter décentement. Ils recevaient chacun un billet (ticket) sur le dos duquel était inscrite la façon de se conduire aux cours et à l'hôpital. Plus de quarante ans plus tard, soit en 1876, on retrouvait sur le dos d'un « billet perpétuel » (perpetual ticket) qu'on distribuait aux étudiants pour la somme de \$20.00 ceci :<sup>9</sup> « Stu-

9. Ibidem. p. 20.

dents following the attending Medical Officers during their visits are to behave with decency and propriety, keeping their hats off at all times; and they must avoid doing anything that may tend to disturb any official or patient.

« Every subject must keep off his hat while he is in the operating theatre, both he may not obstruct the view of others and as a mark of respect; and all noises and changes of seats must be avoided, as unpleasant to the operator and hurtful to the patient.

« Students when visiting the wards are on no account to offer any advice, or express any opinion, except when requested to do so by the attending Medical Officer. »

Il semble qu'on portait le chapeau alors, partout et en tous lieux, comme on porte la barbe et la perruque aujourd'hui.

Les Drs Robertson et Caldwell étaient venus au Canada avec leurs régiments. Le Dr Stephenson était d'origine écossaise, mais était né à Montréal. Le Dr Holmes était né en Espagne. Le navire anglais qui amenait ses parents au Canada, en 1797, fut pris par un frégate française. La famille Holmes fut abandonnée en Espagne, à Cadix, où naquit Andrew Fernando. Ils étaient tous des gradués d'universités écossaises.

Ce groupe médical, conscient de sa valeur et de son pouvoir de former des médecins, voulut aussi contrôler le choix et l'acceptation des candidats à la pratique de la médecine. Les étudiants affluèrent chez eux, autant d'origine anglaise que d'origine française. Le Dr Chs. Frémont, qui fut doyen de Laval, avait étudié chez Stephenson.

Si on allait à l'étranger, on se dirigeait surtout en Ecosse, mais aussi aux Etats-Unis, à Harvard, ou au Vermont, à Burlington et à Castleton. En 1822, les Drs Stephenson et Holmes adressent à Lord Dalhousie, un mémoire demandant la création d'une école de Médecine et l'avisent qu'un « Seminar of Medical Learning » sera organisé au Montreal General Hospital dès l'année suivante. A cette pétition, le Dr William Robertson ajoute une lettre personnelle au Gouverneur lui demandant d'adjoindre au Bureau des Médecins Examineurs les médecins du Montreal General

Hospital. Lord Dalhousie donna sa « bénédiction » à cette suggestion et permit, non seulement qu'on ouvre la première école de Médecine à Montréal sous le nom de Montreal Medical Institution, mais aussi que les médecins de cette institution constituent le Comité des Examineurs nommés par lui-même en vertu de l'« Acte Médical » de 1788, annulant toute nomination antérieure. C'était le 23 février 1823. Ce monopole de la pratique et de l'enseignement de la Médecine par le Montreal Medical Institution ne plut pas à tout le monde, et des critiques sévères fusèrent à travers la gentry médicale tant d'expression française que d'expression anglaise. Les diplômés de cette Institution étaient reçus facilement, mais les autres étaient serrés de près aux examens. Il n'existait, cependant, pas d'autre école au pays, et on se dirigea de plus en plus vers l'étranger, soit à Edimbourg, ou encore chez nos voisins immédiats, au Vermont.

En 1818, à Castleton au Vermont, était apparue une école privée et indépendante, le Castleton Medical Academy.<sup>10</sup> Après quelques années de succès, cette école déclina sous la conduite rébarbative et dictatoriale du Dr Théodore Woodward, qui mourut dans une asile en 1840. Cette école était située pas tellement loin de Montréal et le cours ne durait que trois ans. Bientôt, le Dr Woodward vit disparaître ses professeurs, ses cours désertés. Et on comprend que les diplômés de Castleton étaient reçus avec plus ou moins d'égards par le « Montreal Medical Board ».

Tant à Québec qu'à Montréal on n'était pas satisfait de la présente situation. On voyait mal le contrôle absolu du Gouverneur-Général sur la pratique de la Médecine à travers des Examineurs nommés par lui et où les canadiens-français n'étaient nullement représentés. En 1826, on ne retrouvait aucun médecin de langue française sur le Comité de Québec, et naturellement, aucun à Montréal. La même année, la Société Médicale de Québec, avait adressé un plan de réforme à l'Assemblée Législative. D'autres avaient été adressés auparavant, mais avaient tous été retournés par le Conseil Législatif. Ce nouveau bill, ressassé, remanié, avait été finalement remis à un comité de la Chambre

10. M. Thérèse Soughtgate, M.D.: « Castleton Medical College. » J. A. M. A. May, 20th, 1968 Vol. 204, No 8. p. 150-153.

formé des députés Jacques Labrie, Jean Blanchet, Child, P. de Sales Laterrière, et Viger. Le 4 février 1831, M. Duval, avocat, député de la Haute-Ville de Québec présente une pétition des membres de la Société Médicale de Québec :.... « Les pétitionnaires regardent comme un devoir impérieux de s'adresser encore une fois à la Chambre pour lui demander la révocation ou l'amendement de l'Ordonnance qui règle maintenant la pratique de la Médecine et de la Chirurgie en cette province, laquelle est à leur avis insuffisante pour réprimer les abus qui, au grand dommage du public et au préjudice de la profession, vont croissant d'une manière alarmante. »<sup>11</sup>

#### ACTE DE 1831

Cet Acte (Statuts : I Guillaume IV, chap. XXVII) fut voté par les deux chambres. Il s'intitulait : « L'Acte pour rappeler un certain Acte ou Ordonnance y mentionnée, et qui pourvoit d'une manière plus efficace à des Règlements concernant la pratique de la Médecine, la Chirurgie et la Profession d'Accoucheur ». Il contenait 26 articles et devait être en force jusqu'au 1er mai 1837. Il exigeait une licence de pratique après examen passé devant un Bureau d'Examineurs, à Québec et à Montréal. Les médecins de ces deux districts devaient se réunir après trois semaines d'avis le premier lundi de juillet pour élire un Bureau de 12 membres sous la présidence du plus ancien. Sept membres formeront quorum.

Le candidat à la pratique devra avoir 21 ans, connaître sa langue maternelle et le latin, avoir étudié pendant cinq années chez un médecin pratiquant ou dans une institution publique reconnue.

L'article VI a prêté souvent à confusion dans son interprétation et dans son application. Il disait ceci : « Les personnes qui tiendront des licences ou qui auront pris des degrés dans une université ou collège ou école publique, ou qui seront médecins, chirurgiens ou apothicaires dans les Armées ou dans la Marine anglaise, pourront obtenir une commission sans subir d'examen, mais elles soumettront leurs licences, diplômes ou brevets au Bureau;

11. Ignotus : Bull. Rech. Hist. Vol. XII, mai 1906. No 5. p. 142, et seq.

et il faudra que les licences, diplômes ou brevets aient été obtenus après *cinq années d'études régulières*, pour un médecin, chirurgien et obstétricien, et trois ans pour un apothicaire, un chimiste, etc. »

Le Bureau se réunira le lundi de chaque troisième mois. Les candidats des Trois-Rivières se présenteront à Québec ou à Montréal. Tous les trois ans on élira un nouveau Bureau.

Le porteur d'un certificat sera tenu de montrer ce certificat au curé ou au magistrat le plus proche du lieu où il va se fixer, et le curé ou le magistrat devront en « donner avis par annonce publiée deux dimanches de suite à l'issue de l'office divin ».

Le premier lundi de juillet 1831, on se réunit à Québec et à Montréal. A Québec on se rencontra le 11 juillet. Le dernier Bureau nommé par le Gouverneur était constitué de MM. W. Holmes, Ths Lloyd, Thos Fargues, Joseph Morrin et C. N. Perreault. MM. Fargues, Morrin et Perreault furent élus sur le nouveau Bureau qui était constitué de MM. : (voir Haegerty: Vol 1, p. 324.) Jos Parent, Jos Painchaud, A. G. Couillard, C. N. Perreault, J. Noel, Jos Morrin, F. Fortier, J. Blanchet, Thos Fargues, F. X. Tessier, E. P. Taché, et J. Clark. A Montréal on élit le Bureau suivant : Dr Arnoldi (D), R. Nelson, J. Labrie, Demers W. Nelson, J. O. Nelson, Bourdages, P. C. Duvert, P. Beaubien, Guillaume Vallée, J. Kimber, J. B. Meilleur et J. B. Lebourdais. Ils remplaçaient les membres du dernier Bureau nommés par le Gouverneur en 1823: MM. W. Robertson, A. F. Holmes, William Caldwell et J. Stephenson. Le Groupe de McGill fit naturellement obstruction. Les médecins du Montreal Medical Institution se voyaient par là déboutés de leurs prérogatives. Ils avaient obtenu de Lord Dalhousie en 1823 qu'ils seraient les seuls Examineurs en Médecine. Pas un d'eux n'avait été élu par le présent bureau. Pour devenir professeur dans leur Institution il fallait posséder un diplôme d'une Université ou d'un Collège de l'Empire Britannique.

Lord Aylmer, le présent Gouverneur avait accepté le Bureau de Québec, mais il tardait à donner son approbation à celui de Montréal. MM. D. Arnoldi et R. Nelson furent envoyés en mission

auprès de celui-ci qui finalement accepta le nouveau Bureau avec le Dr Daniel Arnoldi comme président.<sup>12</sup>

Le Bureau de Montréal se réunit pour la première fois le 19 août, tandis que celui de Québec avait commencé à siéger le 11 juillet.

### LE CHOLÉRA

A la séance du 12 novembre 1831, le Bureau de Québec, s'intéresse au problème du Choléra à la demande de Lord Aylmer, qui avait adressé au Président de ce Bureau une série de documents concernant cette maladie qui sévissait à l'état épidémique en Asie et en Europe et on craignait sa venue au Québec, apportée par les immigrants. Le Bureau propose des mesures à prendre pour en prévenir la dissémination si, par hasard, la maladie était apportée: création d'une Quarantaine dans les Iles du St-Laurent, érection d'un lazaret, etc. Le 9 juin 1832, le choléra fait son apparition à Québec. Un Bureau de Santé avait été créé en février de la même année et trois médecins en faisaient partie sur 15 membres, les Drs J. Morrin, C. N. Perreault, et Joseph Parent. M. Ainslie Young, député à la Chambre d'Assemblée, offre ses services bénévoles comme secrétaire de ce Bureau et finit par le diriger d'une façon dictatoriale. Naturellement il y eut de nombreuses frictions avec la profession médicale, débordée, et qui se réunissait périodiquement à l'Hôtel-Dieu de Québec sous la Présidence du Dr J. Painchaud, qui dirigeait aussi le Bureau des Examineurs.<sup>13</sup>

### AFFAIRE CÔTÉ, VIGER, ALLARD ET CARTIER

A Montréal, on se réunissait soit au Palais de Justice, à l'Institut Mécanique (Mechanic Hall) ou à la salle des Odd Fellows. A Québec l'Hôtel-Dieu avait mis une chambre à la disposition du Bureau qui s'y rencontra tout le long de son existence, c'est-à-dire jusqu'en 1847. Les séances étaient publiques. Après avoir pesé et examiné les documents des candidats et établi leur satisfaction

12. Ibidem : La Minerve (Montréal) : 28 juillet 1831.

Le Canadien (Québec) : 24 août 1831.

13. Sylvio LeBlond : « Québec en 1832 ». Laval Médical, Vol. 36. 1967, p. 183-191.

aux règlements, les portes étaient ouvertes, et les candidats admis à se présenter étaient examinés devant un auditoire formé surtout de médecins, d'étudiants, de parents des candidats et de curieux. Plus tard, on n'admettra plus que les médecins et les étudiants en médecine à ces séances publiques.

En 1832, un imbroglio survint. Au Bureau de Montréal se présentèrent Messieurs Séraphin Viger, Cyrille-Hector-Octave Côté, J. B. Allard et Sylvestre Cartier. Ils avaient étudié trois mois à Burlington et affichaient un certificat de ce collège. Ne sachant quoi faire, le Bureau à sa séance du 7 janvier 1832, référa le cas à l'Exécutif du Gouvernement. Le 2 avril, ils se présentèrent au Bureau de Québec qui les accepta, malgré l'avis de quelques-uns des membres qu'on ne devait pas prendre connaissance des applications des candidats rejetés à Montréal.

En août 1831, ces Messieurs se présentèrent à Burlington. Ils étaient porteurs d'un « tickett » de McGill. Ils voulaient obtenir un diplôme de médecine d'une école établie délivrant des diplômes. Il n'en existait pas encore au Québec. McGill n'obtiendra sa chartre qu'en 1832. Ils pouvaient aller à Castleton, Philadelphie ou Burlington. Ils avaient choisi d'aller à Burlington, situé tout près de la frontière. On hésite à les accepter, à reconnaître leur tickett et on décide de s'informer auprès du Dr A. F. Holmes à McGill. Le Dr Côté, porte parole du groupe, écrit à Castleton. Le Dr W. Woodward, de Castleton envoie un de ses agents, M. Orms, chargé de faire des offres alléchantes aux quatre candidats dans le but de les amener chez lui. Il leur offre même une réduction de \$11.00 chacun sur les prix d'inscription qui étaient de \$43.00 à Burlington. A Montréal, on ne répondait pas. Le Dr Woodward de Castleton, où les cours commençaient les 8 et 10 août, écrit, le 11 août, au Dr Côté : « .... we will receive your attendance on the Montreal Lectures (ticketts) as one full course and shall require one full course of lectures for each of you at our school, in order to graduate. If each of you will attend a full term of instruction at our school, you shall be admitted as candidate's for the Doctor's Degree and may be examined in the French language and write your dissertation in the same, if you please. We will



assist you in the exexchange of board, il possible. I am, sir, yours with esteem, T. Woodward.»<sup>14</sup>

Apparemment les quatre canadiens restèrent à Burlington, mais les techniques d'approche de Castleton furent le sujet d'une chicane entre les deux écoles de Castleton et de Burlington. Le Dr Benjamin Lincoln de Burlington écrit à ce sujet un pamphlet qui fut imprimé par le Vermont Statesman en 1883 intitulé : « An Exposition of certain abuses practiced by some of the Medical Schools in New England », dans lequel il s'attaque acerbement au Dr Woodward.

En 1817, il n'y avait aux Etats-Unis que 11 écoles de Médecine. A Castleton, on commence à enseigner la médecine en 1818. Cette école disparaissait en 1838. Le Dr Woodward l'avait dirigée assez longtemps, mais malade, il était devenu un trouble-fête. Les cours reprirent en 1840, mais en 1862, des troubles financiers, des discordes intimes et le manque d'élèves la firent disparaître de nouveau.

Les records de l'Ecole de Médecine de l'Université du Vermont à Burlington commencent en 1823.<sup>15</sup> Mais depuis 1804 environ, on y enseignait la Médecine, sans la possibilité de délivrer des diplômes valables. Des diplômes étaient délivrés par la « Troisième Société Médicale du Vermont. » Le pionnier de l'enseignement, le Dr John Pomeroy, en était président et il constituait presque à lui seul l'école de médecine avant 1823. Les luttes entre Woodward de Castleton et Benjamin Lincoln de Burlington démontrent que tout n'allait pas bien dans ces deux écoles. Burlington ferma ses portes en 1836, pour les rouvrir en 1853. Aujourd'hui, le University of Vermont College of Medecine est florissant.

L'admission des Drs Côté, Viger, Allard et Cartier par le Bureau de Québec fit du bruit. On les avait refusé à Montréal en vertu de la clause 6 de l'Acte I, Guil. IV, chap. 27 de 1831, qui spécifiait que celui qui avait un diplôme devait le produire et

14. Benjamin Lincoln : « An exposition of certain abuses practiced by some of the Medical Schools in New England ». 1833. Vermont Statesman : 19 mars 1833.

15. William R. Chapin, M.D. and Lyman Allen, A.B., M.D.: « History University of Vermont College of Medicine » 1951. (Darthmouth Printing Co. Hanover. N. H.)



prouver qu'il l'avait obtenu après cinq années d'étude, ce que n'avaient pas fait ces Messieurs qui, à part une année à McGill, n'avaient fait que trois mois à Burlington. Ils se présentèrent devant le Bureau de Montréal. Ils prétendaient que les règlements stipulaient que les candidats qui possédaient un diplôme d'une école de Médecine devaient être admis de suite et sans examen. L'officier du Comité Exécutif, consulté, avait maintenu les décisions de Montréal.

A Québec on les avait acceptés parce qu'ils avaient répondu d'une façon très satisfaisante aux questions posées, faisant abstraction du temps requis spécifiant qu'il fallait s'en tenir à l'esprit de la loi plutôt qu'à la lettre de celle-ci. Le Dr Painchaud avait trouvé particulier que le Bureau de Montréal ait consulté l'Exécutif du Gouvernement, ce qui, à son avis, soumettait les décisions des Bureaux aux officiers du Gouverneur, quand l'Acte Médical de 1831, donnait toute autorité à ces Bureaux qui, s'ils fautaient, devaient plutôt apparaître devant une Cour de Justice.

En 1832, le Dr C. N. Perreault, fils du Protonotaire F. X. Perreault, et secrétaire du Bureau, meurt du choléra. Il est remplacé par le Dr F. X. Tessier, celui-même qui avait fondé le Journal de Médecine de Québec, en 1826. Il mourra, lui aussi, jeune encore, en 1835.

Le 30 janvier 1833, le Bureau de Québec reçoit le Dr R. Nelson du Bureau de Montréal. Celui-ci se plaint. A Montréal, on n'a pas d'argent, on n'a pas de local. Les avocats font traîner pendant des mois les poursuites contre les charlatans. Il a l'intention, si le Bureau de Québec, veut bien collaborer, de soumettre des amendements à la loi actuelle à la Législature.

A Montréal, le groupe de McGill faisait constamment obstruction, et le Bureau des Examineurs que présidait le Dr D. Arnoldi, avait refusé d'accepter sans examen W. Logie, qui présentait un diplôme de McGill. Celui-ci, blessé dans son amour-propre, avait refusé de se présenter aux examens.

En 1834, on élit un nouveau Bureau, et on s'étonne que le Gouverneur, oubliant la loi, fixe lui-même la date de l'élection des

nouveaux Examineurs. Le 9 juin 1833, les deux Bureaux s'étaient réunis aux Trois-Rivières pour unifier leur mode de travail et le Dr Painchaud avait émis l'avis que les diplômes de McGill ne devraient pas être admis tant que la Législature ne se sera pas prononcée sur la valeur de sa charte.

En 1834, un nouveau Bureau est élu. A Québec, on ne changea presque rien. Le Dr J. Painchaud fut appelé à le présider pour un autre terme de trois ans. A Montréal, le groupe de McGill s'oppose tumultueusement à la nomination du Dr D. Arnoldi à la présidence. On vote, on discute la valeur du vote, mais malgré les protestations du Dr Robertson et de son groupe, qui se retirent bruyamment, le Dr Arnoldi est réélu.<sup>16</sup>

#### 1836-1837-1838

En 1836, les esprits étaient échauffés par les discours enflammés de L. J. Papineau. Des élections avaient lieu à la Haute-Ville de Québec. M. Caron, le député actuel, s'était séparé de Papineau qu'il trouvait intransigeant et trop violent. On cherchait un candidat Réformiste pour s'opposer à M. Andrew Stuart, le chef des Constitutionnalistes. A Québec, on était réformiste modéré et le Dr Painchaud avait signé les 92 résolutions de 1834, bien qu'il eût aimé mieux, comme il le dira, n'en avoir signé que 72. Il se laisse porter candidat.<sup>17</sup> Il n'avait aucune expérience politique. L'élection s'étage sur quatre jours. Les organisateurs des deux côtés avaient leurs « boulés » et les gueules se cassaient. Tous les soirs, le bon Docteur, avait des plaies et des bosses à traiter. Il est pris de panique, et croit que la révolution qui gronde à Montréal est en train de commencer, et ce, à sa porte. Le quatrième jour du vote, il se présente au bureau de votation et annonce qu'il retire sa candidature, laissant le champ libre à M. A. Stuart, qui est élu par acclamation. C'était le 25 mars 1836. A la réunion du

---

16. Daniel Arnoldi était d'origine allemande. En 1795, il obtenait sa licence de pratique de la médecine. Il fut toujours très bien vu des Autorités Gouvernementales et de ses confrères. Bien qu'il ne fasse pas partie du groupe de McGill, cette Université lui décerna, un an avant sa mort, un diplôme de Médecine « honoris causa. »

17. Sylvio LeBlond : « Joseph Painchaud » : Union Médicale du Canada. Tome 82. Février 1953. p. 1-6.

Bureau du 5 avril, on ne se gêne pas pour lui dire ce qu'on pense de lui à cette occasion.

En 1837, le Bureau créé par l'Acte de 1831 prend fin. Il était parvenu au terme de ses six ans avec un déficit financier que les membres cotisés couvrirent. A Québec on avait accepté 69 candidats à la pratique de la Médecine, dont 42 natifs du Canada, et 29 venant d'Outre-mer et des Etats-Unis. Le Gouverneur, s'appuyant sur l'Acte Médical de 1788, nomme 13 examinateurs à Québec et 17 à Montréal. On proteste mollement contre cette façon d'agir, mais on retrouve les mêmes noms, ou à peu près, comme membres des nouveaux Bureaux. A Québec, le Dr Tessier était mort en 1835, et le Dr J. Z. Nault le remplace comme secrétaire. Le Dr Painchaud continue de présider. C'était le 23 mai 1837. Les règlements du nouveau Bureau sont à peu près les mêmes que ceux du précédent. En outre des cinq années d'études on exige que le candidat ait fréquenté pendant un an un hôpital de pas moins de 36 lits. Il devra avoir suivi un cours de Physiologie, d'Anatomie, de Chirurgie, d'Obstétrique, de Théorie et de Pratique de la Médecine. Ces cours se donnaient à Québec, à l'Hôpital de Marine fondée en 1832, mais en activité réelle en 1835. En 1837, les Drs James Douglas et Joseph Painchaud y avaient pris charge des soins médicaux et chirurgicaux et dispensaient l'enseignement.<sup>18</sup> A Montréal, le Collège McGill avait obtenu sa charte universitaire en 1832, et pouvait depuis attribuer des degrés.

Pendant les années 1837-38 on se massacrait à Montréal et dans la vallée de la Richelieu. A Québec on organisait l'Hôpital de Marine et on faisait de l'enseignement. Cet hôpital gouvernemental était à peu près ce qu'il y avait de plus moderne au pays canadien.

Les grands chefs, comme Papineau, le Dr Wolfred Nelson, le Dr O'Callaghan, le Dr Côté traversaient la frontière et se mettaient tôt à l'abri. Les plus jeunes, les plus braves, les plus fanatiques se faisaient pendre ou tuer. Le jeune Dr Jean-Olivier Chénier se faisait tuer à St-Eustache. Il aurait peut-être rendu plus de ser-

18. James Douglas, Jr.: « Journals and Reminiscences of James Douglas, M.D. » (Privately Printed. New-York. 1910) p. 146-148.

vice à la cause s'il avait vécu, mais on ne lui aurait peut-être pas élevé un monument près du Vieux Montréal.

Le Dr Robert Nelson,<sup>19</sup> frère de Wolfred, son cadet de deux ans, était président du Bureau de Montréal en 1836. Excellent chirurgien, il avait à deux reprises été élu député à l'Assemblée Législative, où il siégeait depuis 1827. En 1838, choqué de la façon dont on avait traité son frère Wolfred, qui avait été arrêté le 11 décembre 1837, exilé aux Bermudes et dépossédé de tous ses biens, il traverse la frontière, y rencontre Papineau, le Dr Côté, et tous les autres qui s'étaient mis à l'abri, organise une petite armée de patriotes et proclame la République du Bas-Canada, dont il s'intitule le premier président. Le coup rata, naturellement. Il ne revint jamais au Canada. En 1840, il enseignait à Castleton. Il mourut à New-York le 2 mars 1873.

Son frère Wolfred alla aux Bermudes, fut amnistié, mais on ne lui permit pas de revenir à Montréal ou à St-Denis avant 1842. Cette année-là il revint à Montréal, s'occupa activement de politique municipale et médicale, devint maire de Montréal, et un moment donné, le plus grand ennemi de son ancien chef rebelle, L. J. Papineau.<sup>20</sup>

Pendant ce temps les deux Bureaux médicaux fonctionnaient sans à coup. Trop souvent, on n'avait pas quorum et les candidats étaient renvoyés. A Québec, l'Exécutif menaça le Bureau de représailles.

A la séance du 3 juillet (1837) Edouard Sévérin Belleau de Québec, Henri Cartier, Joseph Lusignan, J. B. Desrosiers, tous trois de St-Antoine de Chambly se présentent avec des diplômes de Castleton. On les refuse. Les candidats n'ont pas fait cinq années d'études. On se rappelle sans doute l'incident Côté, Viger et Allard de 1832. Deux notaires, MM. Belleau et Petitclerc entrent dans la salle et somment le Bureau de donner une licence à ces Messieurs et sans examen. Le Président leur recommande alors de s'en référer à la Cour du Banc du Roi.

19. Dr Robert Nelson : Louis Lejeune, O.M.I.: Dictionnaire Général du Canada T. 2. p. 146-148.

20. Wolfred Nelson : « Wolfred Nelson et son temps. » Editions du Flambeau, Montréal 1947.

Le 5 juillet 1838, le Bureau de Québec reçoit Sir John Doratt, Inspecteur des Hôpitaux, et on lui apporte des projets d'amendements à présenter au Gouverneur. Il y a nécessité d'augmenter les pouvoirs des Bureaux, d'établir un hôpital général à Québec et une école de Médecine qui y serait rattaché, pour éviter que nos jeunes aillent chercher des diplômes dans des écoles secondaires outre-frontière. Le 1er octobre, Sir John Doratt est revenu à Québec. On lui présente cette pétition, mais il annonce qu'il est venu faire ses adieux, car il quitte le pays pour rentrer en Angleterre.

### L'UNION DES CANADAS

En 1839, on remarque que le Groupe de McGill a repris le contrôle du Bureau. Le Dr W. Robertson en est le président avec, comme membres, les Drs A. F. Holmes, John Stephenson, John Crawford, J. B. C. Trestler, O. T. Bruneau, Dr Arnoldi, Archibald Hall, W. W. Campbell et Stephen C. Sewell.

L'Union des deux Provinces est sanctionnée par la Reine Victoria le 23 juillet 1840, et proclamée par le nouveau Gouverneur, Lord Sydenham, le 10 février 1841.

Le 4 octobre 1841, le Dr W. Dunlop, M.P.P. adresse à tous les médecins des deux Canadas une lettre proposant des moyens d'améliorer les conditions de la profession. Un bill devait être présenté par M. McCulloch, qui n'avait pu le faire. Il en avait confié la direction au Dr Dunlop. Il a en vue l'Union des médecins dans une vaste association, l'unification des études, la reconnaissance des écoles et collèges de Médecine. A Québec, un comité de sept membres est chargé de faire des propositions. On en arrive à proposer la formation d'une société de bienveillance pour la protection du médecin pauvre, et une sorte de Caisse Médicale, de Fonds de Pension, idée qui sera reprise plus tard par le Dr Painchaud et qui servira de base à la Charte du Collège des Médecins et Chirurgiens de 1847. A Montréal, à une séance extraordinaire du Bureau on fait une demande : « to pass enactments for better regulation of study and practice of Medicine. » La seule législation qui apparaisse dans les statuts du Canada à cette époque

c'est l'« Acte pour mettre les personnes autorisées à pratiquer la Médecine et la Chirurgie dans le Haut et le Bas Canada, en état de pratiquer la Médecine dans toute la Province du Canada. (4 et 5 Victoria, chap. 41 — 1841). Elle a pour but d'établir que le médecin pourra pratiquer dans l'un ou l'autre des Canadas à condition qu'il se soumette aux règlements locaux.

Le 9 septembre 1843, une nouvelle série de réformes est soumise au Gouverneur par l'intermédiaire du Dr Thomas Bouthillier, député à la Chambre d'Assemblée. Outre les cinq années d'études on propose un stage dans un hôpital de pas moins de 40 lits. Les certificats étrangers seront acceptés à l'examen, à condition que le candidat ait fait six mois d'étude dans une école de Médecine du Dominion. L'élément anglais prédominait encore sur le Bureau et il n'y avait qu'à McGill qu'on enseignait une Médecine organisée et reconnue. Cette année-là cependant apparaissait l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal,<sup>21</sup> qui obtint son incorporation en 1845, ce qui lui permettait de délivrer des diplômes reconnus par les autorités et dont devaient tenir compte les examinateurs.

### CAISSE MÉDICALE

Le numéro de décembre 1844 de la Gazette Médicale de Montréal, reproduisait un plan de Caisse Médicale, proposé par le Dr J. Painchaud de Québec devant constituer un Fonds de Pension pour tous les médecins qui y adhéreraient. La requête du Dr Painchaud était signée de 20 médecins de Québec. Le rédacteur de l'article ajoute que cette proposition devait servir de base à une Association des Médecins des deux provinces de « Gaspé à Manitoulin. » Une réunion eut lieu à Montréal groupant des délégués de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal, mais on ne put s'entendre. Des discussions acerbes entre le groupe de McGill, la Montreal Medico-Chirurgical Society, et les autres médecins eurent lieu, la Med-Chi voulant prendre le contrôle du projet et le

21. Dr Migneault : « Histoire de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal ». « Union Médicale du Canada ». Vol. LV, Oct. 1926. No 9. p. 597.

mener au parlement sous sa tutelle. On se sépara sans s'entendre et on se réunit de nouveau à Québec le 5 septembre 1846.

A Montréal, un nouveau Bureau avait été nommé et à la séance du 4 août, le Dr Wolfred Nelson, revenu d'exil en 1842, pratiquant la Médecine à Montréal, député de Richelieu, âgé de 54 ans, se propose comme président. Le Dr Holmes, de McGill, proteste fortement, mais le Dr Nelson est quand même choisi. Le bill proposé en 1845, et patronné par le Procureur-Général Smith, a échoué. Le 5 octobre 1846, les délégués de Montréal et de Québec se rencontrent de nouveau à Québec et cette fois-ci on propose un bill d'incorporation de la profession médicale dans le Bas-Canada, en un Collège de Médecins et de Chirurgiens, et que cette nouvelle proposition soit présentée à une assemblée générale des membres de la profession aux Trois-Rivières, le 14 octobre.

Cette réunion eut lieu effectivement aux Trois-Rivières, le 14 octobre 1846 sous la présidence du Dr Wolfred Nelson, la vice-présidence du Dr W. A. L. Gilmour, des Trois-Rivières. Les Drs F. C. Thomas Arnoldi, Jr, et Chas Frémont (de Québec) agissaient comme secrétaires. Le projet d'incorporation fut accepté après modifications et un comité de neuf membres fut chargé de rédiger le bill et le présenter à la Législature. Les Drs Jos. Morrin, J. Blanchet et Jos Painchaud de Québec, M. F. Valois, D. Arnoldi et Francis Badgley, de Montréal, A. Von Iffland, W. A. L. Gilmour, et G. Badeaux du district des Trois-Rivières formèrent le Comité. Ce Bill, qui deviendra la Charte du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada l'année suivante était signé par 180 médecins dont 99 de langue française et 81 de langue anglaise. McGill voyait mal cette intrusion du groupe français dans son monopole, voyait avec appréhension cette influence nouvelle dans la direction de la profession au Bas-Canada. Un banquet suivait la réunion. Le *British American Journal of Medical and Physical Sciences* de Montréal, No d'octobre 1846, p. 165, cite le discours qu'y prononça le Dr J. Painchaud. Ce discours fut reproduit dans *Le Canadien* du 21 oct. 1846. Il mérite d'être cité. Il résume tous les problèmes de la profession médicale de l'époque.

Discours du Dr Painchaud :



« Messieurs,

Si je me lève pour vous remercier de la mention flatteuse que vous venez de faire de mes confrères les praticiens du district de Québec, je n'en suis pas moins profondément convaincu que cet honneur eût été mieux et plus méritoirement placé dans la bouche de ces vétérans qui sont autour de moi; mais je le vois bien, c'est à mes 36 ans de pratique que je dois l'honneur de vous adresser aujourd'hui la parole. Ah! dans l'espace de 36 ans, par quelle phase étrange la profession médicale de ce pays vient-elle de passer. Si je compare le passé avec le présent, je ne puis m'empêcher de m'écrier que c'est presque des ténèbres à la lumière, presque de la nuit au grand jour, de minuit à midi. Oui, il faisait encore noir, pour la profession de ce pays, quand j'ai commencé mes études médicales. A Montréal on comptait à peine 4 ou 5 diplômés; à Québec, on en comptait un peu moins, et encore ne l'étaient-ils pas tous en règle. Je me rappelle bien: mon patron, après plusieurs années de résidence dans cette province, envoya chercher un diplôme à Glasgow, qui lui coûta bien cinquante guinées; et il a toujours signé M.D., sans scrupule. J'ose croire que ce trafic anti-scientifique, ce crime de lèse-médecine, est actuellement aboli dans la Grande-Bretagne. Dans nos campagnes, on mourait alors sans médecin, chose bien déplorable pour un grand nombre; mais dans les villes, avec peu de capacité et de savoir, on faisait fortune, et des fortunes colossales; tandis qu'à présent avec du savoir et du mérite, on a de la peine à se procurer le confort; et le philosophe a beau dire (?) « L'argent est un puissant ressort dans les affaires de ce bas monde ». De mon temps, on ne parlait ni de collège, ni de médecine, ni d'hôpitaux, ni de dissections, ni de lectures, et cependant on nous accordait des mandats de vie et de mort. Je suis donc, par conséquent, un de ceux qu'un journal médical de cette province signale comme n'ayant pas fait un pas dans une université, n'ayant pas entendu une seule lecture; un de ces malheureux qui n'ont jamais perdu leur clocher de vue. Mais qu'on ne s'imagine pas, pour cela, que la majorité de la profession me ressemble. Il n'en reste guère de mon temps, et ceux qui sont encore debout sont rares, « rari nantes », ceux qui restent ont été plus heureux que moi; doublement favorisés et par la fortune et



par la nature, ils ont pu aller puiser aux sources de la science, dans la vieille Europe; aussi sont-ils justement considérés l'orgueil et la gloire de la profession, dont ils sont les brillants ornements et les solides soutiens. Je ne crains pas de le dire, ils sont ici en médecine ce qu'est l'étoile du nord pour le marin; j'ai le plaisir de voir quelques-uns de ces vieux cèdres du Liban à mes côtés; il n'est pas nécessaire de les nommer, ils jettent assez de clarté.

Les temps sont bien changés depuis mes débuts dans la médecine. Nous avons bien grandi, la médecine, ses chambres de dissection, ses cours de médecine, une école incorporée et bien organisée. Les hôpitaux ont été ouverts aux aspirants. Il est vrai que nous n'avons pas marché si vite à Québec; cependant on y trouve des chambres de dissection qui peuvent rivaliser avec ce qu'il y a de mieux, en ce genre, dans toute l'Amérique du Nord; il s'y donne des lectures sur les diverses branches de l'art médical; nos hôpitaux sont ouverts aux étudiants, et par-dessus tout, nous avons un hôpital de la marine, ce point cardinal de toute la Province, qui, sous le rapport de la chirurgie, est sans égal sur ce continent, et qui, à lui seul, fait accourir tous les étudiants des quatre coins de la Province. Certes, Messieurs, toutes ces facilités ont été mises à profit, et nous pouvons nous vanter aujourd'hui d'avoir une phalange médicale qui ne craint pas de se mesurer avec tout ce qui nous vient des pays étrangers. Je ne parle ici que des enfants du sol, de ceux qui se sont distingués et qui ne sont plus, et de ceux que nous voyons autour de nous, qui se distinguent, dis-je, et par leurs talents et par leur mérite; les nommer tous ici serait tâche trop longue, citons-en quelques-uns qui nous viennent les premiers à la mémoire: un J. B. Blanchet, un Labrie, un Pierre de Sales Laterrière, deux Nelson, un Morrin, et combien d'autres, surtout dans Montréal, et que je ne connais pas particulièrement.

Cependant on s'efforce de faire croire à tout le monde que la masse de la profession en Canada, la franco-canadienne, est souverainement ignorante; et qui sont ceux qui crient si fort? Ce sont les derniers arrivés dans ce pays; ceux qui viennent s'asseoir à nos foyers avec des démonstrations d'amitié, d'abord, mais qui, à peine rassasiés du pain de la fraternité, qu'ils ont rompu avec

nous, se débordent en calomnies; ces messieurs trouvent qu'on ne leur fait pas place assez vite; ils se fâchent tout rouge de ce que nous ne nous cachons pas, aussitôt que la science et la lumière nous apparaissent. Oh ! cessez, messieurs d'outre-mer, de nous outrager si injustement. Ne donnez pas un second exemple de la vipère réchauffée.

Vous êtes bretons, dites-vous; et nous, qui croyez-vous donc que nous soyons? Nous prenez-vous pour des étrangers? Nous sommes bretons, et, nous le disons avec orgueil, nous sommes peut-être plus bretons que vous. S'il coule encore dans nos veines du sang de la Grande Nation, nos coeurs n'en sont pas moins pour cela anglais; nous, nous en avons donné des preuves. Mais votre savoir, mais vos diplômes? Ah! sur tout cela, nous savons fort bien à quoi nous en tenir, et les bureaux de médecine de cette province le savent encore mieux. Nous savons fort bien que la Grande-Bretagne, en poussant sur nos rivages le résidu de sa population, n'y mêle pas toujours la crème de sa médecine. Il y a cependant d'honorables exceptions.

Les nouveaux venus ne doivent pas trouver mauvais que nous nous efforcions de procurer le plus grand bien des enfants du sol, sans distinction de langue ni de religion.

Vous trouvez dur que nous ne fassions pas d'exceptions pour vous, qu'on ne tienne pas compte de votre supériorité en talents et en mérite. Cette manoeuvre n'est plus de saison, messieurs, par le temps qui court. Si vous vous trouvez mieux ici que dans votre endroit natal, restez-y, il y a de la place, mais obéissez, s'il vous plaît, aux lois du pays; il n'y a ni honte ni déshonneur à obéir aux lois.

A propos du sujet qui nous assemble aujourd'hui, on a fait courir les bruits que le plan en question n'était que l'oeuvre de quelques Franco-Canadiens qui, se voyant en majorité, voulaient s'emparer du Gouvernement médical. Mais c'est par trop fort, monsieur l'éditeur du *Journal Médical*; la calomnie est trop noire. Heureusement qu'il est facile de mettre tout à découvert.

Savez-vous bien par qui ce projet a été enfanté? En connaissez-vous bien les pères légitimes? D'après tout ce qui a débuté dans un certain Journal de médecine, on aura de la peine à s'imaginer que si les Franco-Canadiens ne font pas la grande majorité de ceux qui ont proposé le nouveau collège, ils n'en font pas moins une bonne partie. — Voyons, et nommez-les! — Pour la ville de Montréal: Arnoldi, Nelson, Badgley, et pour Québec, Morrin, Douglas Jackson. Est-ce tout? Non. Il y en a encore un, mais c'est un Franco-Canadien, et il est le seul... Oui, ah! c'est vrai, il n'y en a qu'un, mais c'est le grand-père des ignorants, c'est ce praticien de 36 ans qui aura « humbugué » nos frères anglais; il n'y a pas de doute, c'est moi, messieurs, qui a si bien *humbougué* les Anglo-Canadiens, qui les ai fait conspirer contre l'intérêt et l'honneur anglais. J'ai engagé ces hommes respectables à mûrir un bill qui tend à insulter les enfants de la Grande-Bretagne. Comme de raison, toute leur colère va se décharger sur moi; ne me prennent-ils pas pour le bouc d'Israël?

Mais attendons un peu. — Serrons nos phalanges, anéantissons pour toujours ce nom outrageant et plein de difficultés, de Franco et d'Anglo-Canadien. Considérons-nous comme des enfants de la grande et puissante famille britannique, ayant tous et le même but et les mêmes intérêts. Le temps n'est pas éloigné où les hommes et les choses prendront leurs places naturelles — les charlatans seront mis de côté, les ignorants resteront dans leurs bancs, et les hommes de mérite et de savoir seront employés et payés ..... » (*Le Canadien* : 21 octobre 1846.)

### LE COLLÈGE DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS

Le Bill, (10-11 Victoria Cap. XXVI 1847) patronné par le Dr Wolfred Nelson, député de Richelieu, fut proclamé le 28 juillet 1847 sous le nom de: « Acte pour incorporer, les Membres de la Profession Médicale dans le Bas-Canada et régler l'étude et la pratique de la Médecine et de la Chirurgie en icelui. » Le Dr Daniel Arnoldi en fut le premier Président. Il avait 74 ans. Il mourut deux ans plus tard du choléra qui sévissait au Canada, en 1849. Le Dr Wolfred Nelson lui succéda pour les deux années suivantes.

La profession médicale s'était structurée. Montréal avait deux écoles de Médecine: McGill et l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal. A Québec, le Dr Jos Morrin avait fondé, en 1845, l'Ecole de Médecine Incorporée, qui n'entra en vigueur qu'en 1848. L'Université Laval apparut à Québec en 1852, mais sa Faculté de Médecine n'ouvrira ses portes qu'en 1854, remplaçant l'Ecole du Dr Morrin qui disparut et ses enseignants devinrent professeurs à Laval.

Le Collège des Médecins et Chirurgiens surveille depuis 126 ans, conjointement avec les Universités, la qualité de la Médecine qui s'enseigne et se pratique dans notre Province et on peut dire, qu'en 1970, la Médecine canadienne a acquis un prestige et une discipline qu'il serait triste de voir détruire par des lois trop socialisantes.

---

Québec, 17 décembre 1970.

Addition proposée après la référence 4 : au sujet du MAL DE LA BAIE :

Après la conquête de 1760, plusieurs soldats de l'armée anglaise se sont établis dans le Comté de Charlevoix, autour de Baie-St-Paul, et ils épousèrent des canadiennes (de nos jours, il y a encore plusieurs familles de cette région qui portent des noms anglais, mais qui sont francisées). Or, dans tous les pays, il arrive souvent que les soldats ont des relations avec des courtisanes et qu'ils sont contaminés par la syphilis. On peut supposer que certains soldats syphilitiques épousèrent des canadiennes dans cette contrée; mais la santé vigoureuse des épouses, avec l'aide des médicaments administrés par les médecins, finirent par purifier le sang de cette génération. Ainsi, aujourd'hui il ne reste plus trace de ce « Mal de la Baie ».

